

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION**  
**N° 2023 - 028****Objet : Demande de subvention au Fonds d'Aide au Football Amateur**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021, notamment son Art1.A1.26,

Considérant que la Fédération Française de Football dispose à travers le Fonds d'Aide au Football Amateur d'une contribution qui vise à accompagner le football amateur,

Considérant que, par ses caractéristiques, le projet de construction d'un terrain de football synthétique « de grands jeux » éclairé est susceptible d'émarger au bénéfice de ce fonds,

**D É C I D E**

De solliciter auprès de la Fédération Française de Football, par l'intermédiaire du bureau exécutif de la ligue du football amateur, une subvention de 1.141.302,64 €, représentant 80 % de la dépense subventionnable hors taxes, pour la construction d'un terrain de grands jeux éclairé en gazon synthétique,

Le coût estimatif des travaux est fixé à 1.426.628,30 € Hors Taxes.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Lot 1 Travaux du terrain	1.278.378,30	Subvention FAFA 2023	1.141.302,64
Lot 2 Eclairage	148.250,00	Département CDAS 2023	142.662,83
		Autofinancement	142.662,83
<b>TOTAL</b>	<b>1.426.628,30 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1.426.628,30 €</b>

Le commencement des travaux est prévu à la fin du Printemps 2023.

Vétraz-Monthoux, le 17 avril 2023

Le Maire,  
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 20/04/2023  
publié ou notifié le 20/04/2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.